

## Entreprises

Publié le 19/11/2022

### Je reprends

Nous vous guidons pas à pas dans les étapes de la reprise d'une entreprise, de la définition du projet à la signature de l'acte de cession définitif.

- Définir son projet et cibler le type d'entreprise à reprendre
- Sélectionner une entreprise à reprendre et rencontrer le cédant
- Diagnostiquer et évaluer l'entreprise à reprendre
- Bâtir un business plan de reprise
- Rédiger la lettre d'intention
- Réaliser un audit de l'entreprise à reprendre
- Élaborer le montage juridique de la reprise
- Rechercher des financements pour reprendre une entreprise
- Négocier et rédiger le protocole d'accord avec le cédant
- Rédiger et signer l'acte de cession définitif

### Questions - Réponses

- Peut-on reprendre les éléments numériques du fonds de commerce (site internet, nom de domaine)?
- Quelles sont les règles de la location-gérance d'un fonds de commerce ?

Toutes les questions réponses

### Et aussi...

- LBO ou Leveraged buy-out (Rachat avec effet de levier)



VILLE DE  
**Châtillon**

Hôtel de Ville

Horaires : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h

Jeudi : 13h30 à 19h — Samedi : de 8h30 à 13h30

Adresse : 1, place de la Libération, 92320 Châtillon

Tél. : 01 42 31 81 81